

## COMPTE RENDU DU 30 MARS 2017

Le trente mars deux mille dix-sept, le conseil municipal de CHELIEU s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Max GAUTHIER, Maire.

Membres Présents : Mesdames et Messieurs Max GAUTHIER, Gilles LEHMANN, Véronique GANDIT, Bernard GONIN, Gilles REBRION, Jean-Luc GUILLAUD, Murielle LANFREY, Christiane FUZIER, Fabienne MANON, Patrick SERVOZ, Martine GERMAIN, Delphine TEILLON-ROJON

Excusés : Patrice DUBOSC donne pouvoir à Murielle LANFREY, Etienne GUILLAUD-ROLLIN, Michel EMMENDOERFFER

### **1- Compte de Gestion**

Le vote du compte de gestion dressé par le receveur des finances de la trésorerie est voté par 14 voix.

### **2- Vote des Taux**

*Délibération N° 2017-03-02*

Après délibération, le conseil municipal :

- DECIDE de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2017 soit :
- taxe d'habitation : 5.30 %
- taxe foncière : 14.45 %
- taxe foncière – non bâti : 42.81 %

### **3- Vote du budget prévisionnel 2017**

*Délibération N° 2017-03-03*

Monsieur Max GAUTHIER, maire, présente le budget primitif pour l'exercice 2017 et qui s'équilibre ainsi que suit en dépenses et en recettes :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	464 368.10 €	464 368.10 €
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	919 783.00 €	919 783.00 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- APPROUVENT, par 13 voix le Budget Primitif 2017

### **4 - Affectation de l'excédent de fonctionnement à l'investissement**

*Délibération N° 2017-03-01*

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux que, compte tenu de l'application du Plan Comptable M14, du résultat de la section d'investissement constaté au CA 2016 et des travaux prévus relevant de la section d'investissement pour l'exercice 2017, il y a lieu d'affecter la somme de 157 221.27 euros de l'excédent de fonctionnement à l'investissement 2017.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'affecter la somme de 157 221.27 €uros de l'excédent de fonctionnement à l'investissement du Budget 2017.

### **4 - Subventions aux associations**

*Délibération N° 2017-03-05*

Considérant l'intérêt social, humanitaire et culturel des diverses associations ou sociétés,  
Considérant le besoin de chacune d'elles,  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

1/DECIDE d'attribuer une subvention fixe aux associations suivantes :

Service soins à domicile :	90.00 €
ADMR :	250.00 €
Don du Sang :	120.00 €
Association coordination gérontologie :	90.00 €
Sou des écoles :	600.00 €
Familles Rurales :	130.00 €
Randonneurs de la Bourbre :	90.00 €
Coopérative scolaire :	90.00 €
Comité des fêtes :	240.00 €

2/DECIDE d'attribuer une subvention de 20 € par adhérents habitant la commune avec un minimum de 90 € à :

Plexus :	300.00 €
Basket club de la Vallée de la Bourbre :	90.00 €
Tennis club :	180.00 €
CSV :	400.00 €

#### **5- Achat terrain**

*Délibération N° 2017-03-04*

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'acquérir la parcelle A 117 située à « Les écoullats » d'une contenance de 95 m<sup>2</sup> pour un montant de 150 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 2 voix contre et une abstention :

- DONNE son accord pour acquérir la parcelle cadastrée A 117 d'une superficie de 95 m<sup>2</sup> pour 150 €
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

#### **6- Assurance**

Le contrat d'assurance de la commune est à renouveler. La SMACL propose deux options avec ou sans franchise pour les dommages aux biens. Après discussion c'est l'option n avec franchise qui est retenue.

#### **7- Divers**

Les jeux pour « petits » seront complétés sur l'aire de l'église.

En réponse à deux questions, Monsieur le Maire ne voit pas l'intérêt de demander à la secrétaire de mairie d'assister aux séances du conseil municipal et il rappelle que légalement il n'y a aucun moyen d'interdire la circulation des chemins ruraux à des véhicules immatriculés, fussent-ils des quads.

**Prochain Conseil Municipal jeudi 18 Mai 2017**